



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX  
DU BESSIN**

Par arrêté préfectoral du 15 septembre 2020, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques littoraux du Bessin sur le territoire des communes de **Arromanches-les-bains, Asnelles, Bernières-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Graye-sur-mer, Meuvaines, Saint-Côme-de-Fresné, Tracy-sur-mer et Ver-sur-mer.**

**Cette enquête sera ouverte du lundi 05 octobre 2020 à 10h00 au jeudi 05 novembre 2020 inclus à 17h00.**

Le plan de prévention des risques littoraux permet de délimiter les zones concernées par les risques de submersion, d'érosion et de migration dunaire et d'y définir ou d'y prescrire des mesures de prévention. Dès lors qu'il est approuvé, il vaut servitude d'utilité publique.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de l'autorité compétente :  
DDTM du Calvados – délégation territoriale du Bessin, rue Pierre de Coubertin, 14400 Bayeux  
ou à l'adresse : [ddtm-pprl-bessin@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-pprl-bessin@calvados.gouv.fr)

**Consultation du dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté du lundi 05 octobre 2020 à 10h00 au jeudi 05 novembre 2020 inclus à 17h00 :

– sur support papier à l'adresse, jours et horaires suivants :

Mairie d'Asnelles: les lundis, jeudis, vendredis de 15h30 à 17h – le mercredi de 10h30 à 12h30 – les samedis semaine paire de 10h30 à 12h30

Mairie d'Arromanches-les-Bains: du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Mairie de Bernières-sur-mer: du lundi au vendredi de 9h15 à 11h45 et 13h45 à 17h15 – le samedi de 9h15 à 11h45

Mairie de Courseulles-sur-mer: les lundis, mercredis et jeudis de 10h à 12h et de 13h45 à 17h – le mardi de 10h à 12h et de 13h45 à 18h – le vendredi de 10h à 16h - le samedi de 10h à 12h

Mairie de Graye-sur-mer: le mardi de 10h à 12h – le jeudi de 16h à 18h30 - le samedi de 10h30 à 12h30

Mairie de Meuvaines: le jeudi de 16h à 18h

Mairie de Saint côme-de-Fresné: les mardis et jeudis de 16h45 à 18h45

Mairie de Tracy-sur-mer: le mercredi de 17h30 à 19h – le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

Mairie de Ver-sur-mer: les lundis, mardis et vendredis de 9h15 à 12h15 – le mercredi de 16h à 19h.

– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

Mairie de Courseulles-sur-mer : les lundis, mercredis et jeudis de 10h à 12h et de 13h45 à 17h – le mardi de 10h à 12h et de 13h45 à 18h – le vendredi de 10h à 16h - le samedi de 10h à 12h,

– sur le site internet de l'État dans le département : <http://www.calvados.gouv.fr/projet-de-plan-de-prevention-des-risques-littoraux-a3508.html>

– sur le site de « PREAMBULES » : <https://www.registre-dematerialise.fr/2097>

### **Rencontres avec le commissaire enquêteur**

L'enquête publique sera conduite par Madame Aude BOUET-MANUELLE, en qualité de commissaire enquêteur. Celle-ci assurera six (6) permanences dans les mairies des communes concernées selon les dates et plages horaires suivantes :

Courseulles-sur-mer : lundi 05 octobre 2020 de 10h à 12h ;

Arromanches-les-Bains : jeudi 15 octobre 2020 de 09h à 12h ;

Ver-sur-mer : mercredi 21 octobre 2020 de 16h à 19h ;

Bernières-sur-mer : mardi 27 octobre 2020 de 14h30 à 18h30 ;

Asnelles (salle de la bibliothèque à côté de la mairie): mercredi 28 octobre 2020 de 09h30 à 12h30 ;

Courseulles-sur-mer : jeudi 05 novembre 2020 de 14h à 17h.

### **Recueil des observations du public**

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

– par voie électronique sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/2097>

– dans le registre établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible dans les mairies de Arromanches-les-bains, Asnelles, Bernières-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Graye-sur-mer, Meuvaines, Saint-Côme-de-Fresné, Tracy-sur-mer et Ver-sur-mer,

– par courrier papier sous pli cacheté pendant toute la durée de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, Madame Aude BOUET-MANUELLE, Délégation Territoriale du Bessin de la DDTM, rue Pierre de Coubertin, 14400 BAYEUX.

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique sont consultables pendant toute la durée de l'enquête via le lien internet de la société « PREAMBULES » rappelé ci-avant et/ou sur les registres physiques disponibles en mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture du Calvados, à la Sous-Préfecture de Lisieux, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et dans les mairies des différentes communes.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, avis et conclusions du commissaire enquêteur à la DDTM du Calvados.

De même, ces documents seront consultables, pendant un an, sur le site internet de l'État dans le département sous le lien :

<http://www.calvados.gouv.fr>

ou par le chemin suivant :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Consultation du public > Conclusions](#)

[– Consultation du public](#) .

Le Préfet du Calvados est l'autorité compétente pour approuver par arrêté le plan de prévention des risques, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.